

Berges de Seine : Un nouvel arrêté pris cette semaine

Anne Hidalgo, Maire de Paris, prendra un nouvel arrêté concernant les berges de Seine rive droite, dans le courant de la semaine. Rédigé en lien avec le Préfet de Police, il tire les conséquences du jugement du Tribunal administratif en s'appuyant sur de nouvelles bases légales, liées à l'intérêt patrimonial et touristique de ce site.

A la suite du jugement du Tribunal administratif, intervenu le 22 février dernier, et au regard de l'attachement très fort des Parisiens au nouvel espace de liberté que constitue le parc des Rives de Seine, la Maire de Paris prendra cette semaine un nouvel arrêté qui maintiendra la fermeture de cet axe au trafic automobile, source de pollution et de nuisances sonores..

Anne Hidalgo a tenu à ce que ce nouvel arrêté, fruit d'un échange constructif avec le Préfet de Police, tire les conséquences du jugement du Tribunal administratif. Elle s'est ainsi entretenue plusieurs fois ces derniers jours avec les différentes parties prenantes.

Cet arrêté est fondé sur la protection et la valorisation du site à des fins patrimoniales et touristiques. Classé au Patrimoine mondial de l'Unesco, le parc des Rives de Seine constitue un atout majeur pour le rayonnement international et l'attractivité de Paris. Depuis qu'il a été rendu piéton en septembre 2016, il a d'ailleurs accueilli plusieurs centaines de milliers de Parisiens, de Franciliens et de visiteurs.

Ce nouvel arrêté ne nécessite de conduire ni une nouvelle étude d'impact ni une nouvelle enquête publique, ni une nouvelle concertation. En effet, il relève pleinement des pouvoirs de police du Maire. En parallèle et comme cela a déjà été annoncé, la Ville de Paris fera appel du jugement en première instance du Tribunal administratif.

« Comme toute démarche administrative, ce nouvel arrêté comporte bien entendu une part de risque juridique. Nous sommes toutefois confiants, car son contenu respecte le jugement du Tribunal administratif et s'appuie sur l'expertise du Préfet de Police. Nous sommes aussi heureux d'avoir pu compter sur le soutien du gouvernement, par la voix de plusieurs ministres : il s'agit d'un partenaire important sur un sujet comme celui-ci », souligne Christophe Najdovski, adjoint à la Maire.

« Avec Anne Hidalgo, notre détermination est totale à sauver le parc des Rives de Seine, en lieu et place de l'autoroute urbaine qui existait auparavant sur ce site. C'est une attente très forte des Parisiens et c'est le sens de l'Histoire », conclut-il.

Contact presse: Marion Fonteny / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61